

ARCHIVES NATIONALES

MISSION POUR LA DIFFUSION SCIENTIFIQUE

PRÊTS AUX EXPOSITIONS

Fiche de renseignements

Organisation de l'exposition

Titre de l'exposition

Nombre total de pièces présentées : Nombre de pièces des Archives nationales :

Catalogue : oui non Demande de reproductions oui non

Lieu d'exposition :

Adresse :

.....
Téléphone : Fax :

Nature des locaux accueillant l'exposition :

.....

Dates de l'exposition :

Inauguration : Clôture : Date

prévue de départ des pièces¹ : Date prévue de

retour des pièces² : Horaires quotidiens

d'ouverture : de à et de à heures Jour de

fermeture :

Organisateur de l'exposition : Statut³

:

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

¹ Au plus tôt, **15 jours avant** l'inauguration de l'exposition (cf. article 8 du cahier des charges). ² Au plus tard, **15 jours après** la clôture de l'exposition (cf. article 8 du cahier des charges). ³ Service de l'État / Collectivité territoriale / Établissement public / Établissement privé / Association régie par la loi de 1901 / Autre (à préciser).

Personne responsable de la demande de prêt :

Nom, prénom :
Fonction :
Adresse de fonction :
.....
Téléphone : Fax :
Mél :

Commissaire de l'exposition (s'il est différent du responsable) :

Nom, prénom :
Fonction :
Adresse de fonction :
.....
Téléphone : Fax :
Mél :

Organisme au nom duquel doivent être établies les factures (nom et adresse) :

.....
.....
.....

Assurance

Assureur prévu⁴ :

Nom :
Adresse.....
.....
Téléphone : Fax :
Numéro du dossier :

Conditionnement et transport⁵

Transporteur spécialisé :

Nom :
Adresse :
.....
Téléphone : Fax :

Transport par l'emprunteur :

Convoisement par M fonction :
Accompagnateur : M..... fonction :
Type de véhicule :
Assurance du véhicule :

4 Cf. article 7 du cahier des charges.

5 Cf. article 8 du cahier des charges.

Convoyeur

Montant de l'indemnité servant à couvrir les frais de repas et de déplacement au niveau local, versée au convoyeur des Archives nationales, selon le taux applicable aux frais de mission en France :euros

Conservation et sécurité des pièces

1. Local d'exposition :

Quel dispositif de sécurité est mis en place dans le local d'exposition (télésurveillance, gardiennage, alarme, etc.) ?

Quelles sont les modalités de surveillance de jour ?

Quelles sont les modalités de surveillance de nuit ?

Votre système d'alarme est-il relié :

- au poste de police le plus proche ?
- à un poste central sur place ?
- à une entreprise spécialisée dans la sécurité ?

Les dispositions générales contre l'incendie respectent-elles les conditions impératives suivantes ?

- interdiction de fumer : oui non
- ignifugeage des tentures : oui non
- usage comme premier secours d'extincteurs inoffensifs pour les pièces exposées (à CO² par exemple) : oui non
- système de détection de fumée : oui non
- système de détection incendie : oui non
- système d'alarme incendie : oui non

2. Local de réserve :

Quel dispositif de sécurité est mis en place dans le local de réserve (télésurveillance, gardiennage, alarme, etc.) ?

Les dispositions générales contre l'incendie respectent-elles les conditions impératives suivantes ?

- usage comme premier secours d'extincteurs inoffensifs pour les pièces exposées (à CO² par exemple) : oui non
- système de détection de fumée : oui non
- système de détection incendie : oui non
- système d'alarme incendie : oui non

L'emprunteur s'engage à maintenir dans le local de réserve :

- 50 à 60 % d'humidité relative :
- 16 à 20° de température (optimum à 17 ou 18°) :
- un éclairage des documents limité à 50 lux :

3. Conditions de présentation :

Les documents prêtés sont-ils présentés dans des vitrines fermant à clé ?

Les glaces de protection ont-elles subi un traitement contre les chocs ou les balles ?

Existe-t-il un système de sécurité par vitrine ? et si oui, de quel type ?

Quel est le mode d'accrochage pour les documents encadrés ?
.....

L'emprunteur s'engage à maintenir dans le local d'exposition :

- 50 à 60 % d'humidité relative :

- 16 à 20° de température (optimum à 17 ou 18°) :

- un éclairage des documents limité à 50 lux :

Disposez-vous d'un luxmètre ?

L'emprunteur s'engage, en outre, à ne pas photocopier, photographier ni laisser photographier les pièces exposées.

L'organisateur doit, dans la mesure du possible, joindre à ce questionnaire un plan de montage de l'exposition.

Fait à, le

Signature du responsable de l'exposition

Ce document doit être retourné dûment complété à l'adresse suivante :

Archives nationales

Mission pour la diffusion scientifique - Prêts aux expositions

59, rue Guynemer

90001

F - 93383 Pierrefitte-sur-Seine cedex